



Requête devant le JAF : connaître les raisons et prendre un avoca

Par **jfm34**, le **22/02/2014** à **15:12**

Bonjour,

Mon ex épouse est remariée depuis plusieurs années et vivait à l'étranger (Arabie Saoudite). De ce fait et à cause d'elle, elle n'a pas respecté mes droits de garde pendant de nombreuses années (7 ans) malgré toutes les plaintes que j'ai pu déposer. De mon côté, j'ai toujours versé la pension alimentaire en la révisant annuellement selon l'indice INSEE comme précisé dans le jugement de divorce.

Depuis quelques années, suite à mes nombreuses plaintes et à une médiation, elle respectait le jugement et je voyais mes enfants une semaine pour les fêtes, une semaine vers Pâques et le mois d'août.

Elle et son mari sont rentrés en France l'été dernier et leurs revenus ne doivent plus être les mêmes en France qu'en Arabie... Elle a déposé une requête devant le JAF et je suis convoqué le 25 mars prochain. Je suppose qu'elle souhaite réévaluer la pension alimentaire et m'en demander plus. Comment puis-je connaître précisément l'objet de sa requête et dois-je absolument prendre un avocat ?

Merci.